

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le seize mai,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,  
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ Mme JOLIVET,  
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. HAURY : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
M. DUFAURE DE CITRES : Pouvoir donné à M. SALGADO  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à Mme GINET  
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES :**

Mme TARERAT  
Mme JANISSET  
Mme VILLEVIEILLE  
M. BLANCHARD

n° 20230516\_D\_084

**Commission :**  
**Aménagement du**  
**Territoire,**  
**Environnement,**  
**Habitat et Tourisme**

**Objet : Parc**  
**Aqualudique :**  
**Avenant n°1 au**  
**marché de travaux**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver  
l'avenant N°1 au marché pour :  
REALISATION D'UN PARC AQUALUDIQUE – COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE  
Lot N°2 : hydraulique – Traitement de l'eau – Jeux Aqualudiques

Identification du titulaire du marché public :

HERVE THERMIQUE (Mandataire)  
237, Rue du Puits Lacroix  
42 653 SAINT JEAN BONNEFONDS

Détail de l'avenant :

- Création de points de puisage sur les plages, y compris canalisation en PEHD
- Fourniture et pose d'une pompe de relevage EU pour rejet des eaux issues des grilles de sol au réseau gravitaire.
- Fourniture d'obturateurs pour mise en hivernage

D'ajuster les quantités réellement réalisées en gros œuvre

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %  
- Montant HT : 880 345,85 €  
- Montant TTC : 1 056 415,02 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %  
- Montant HT : 10 136,45 €  
- Montant TTC : 12 163,74 €  
- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 au marché initial : + 1,15 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %  
- Montant HT : 890 482,30 €  
- Montant TTC : 1 068 578,76 €

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 10 136,45 € HT) au marché de travaux à passer avec l'entreprise HERVE THERMIQUE, pour le lot N°2,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

